

Villecresnes



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2015

DELIBERATION N°2015-101

**PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE AU
TABLEAU DES EFFECTIFS – DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, M. Stéphane RABANY, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean Cullier de Labadie, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD.

Absents représentés :

*Monsieur Valère VILLA représenté par Monsieur Christian FOSSOYEUX,
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Madame Françoise VILLA.
Monsieur Didier FABRE, représenté par Madame Anne-Marie MARTINS, pouvoir non signé donc non valable.*

Absente excusée :

Madame Marie-Renée AUROUSSEAU

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Considérant la nécessité de développer la compétence de la collectivité en matière de gestion des marchés publics,

Considérant que pour répondre à cette exigence, l'autorité territoriale a fait évoluer les missions du Chargé d'études et de méthodes qui exerce son activité au sein de la direction des services techniques,

Considérant que le poste, mis à jour de cette nouvelle responsabilité, correspond davantage au cadre d'emplois des attachés,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Article 1 : Décide de créer un poste d'attaché territorial au sein de la Direction des services techniques à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2 : Précise que le tableau des effectifs de la Ville est ainsi modifié :

	Ancienne situation	Nouvelle situation
Attaché territorial	4	5

Article 3 : Précise que la rémunération sera celle afférente au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Article 4 : Précise que les montants correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et à venir.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et notifiée à l'intéressé.

Fait et délibéré en séance le,
Pour copie conforme
Le Maire,
Gérard GUILLE

